



Règlement de participation à l'opération carte de vœux 2017 de la Ville de Toul

La Ville de Toul lance une opération participative pour élaborer sa carte de vœux 2017 en utilisant des photographies de Toulais. Il est ainsi proposé aux personnes intéressées de faire parvenir leurs clichés.

Pour être sélectionnés, les photos ou « selfies » devront répondre au thème de la carte de vœux, c'est-à-dire :

- Représenter une ou plusieurs personnes habitant à Toul ou possédant un lien fort avec la Ville (activité professionnelle sur la commune, engagement associatif...)
- Les clichés devront avoir été pris dans un endroit public de la ville. Toute photo prise hors de la ville de Toul ou dans un lieu privé ne sera pas prise en compte.

La participation à cette opération a pour finalité l'élaboration de la carte de vœux 2017 de la ville de Toul, qui sera déclinée sur les supports suivants : carte de vœux, journal municipal, affichage sur panneaux 4x3, page Facebook, site internet, fond d'écran de la cérémonie des vœux.

Conditions de participation

- Les participants ne peuvent faire parvenir qu'un seul cliché
- Le cliché ne doit pas faire apparaître d'éléments permettant d'identifier un individu (nom sur la photo, plaque d'immatriculation...)
- Les participants devront faire parvenir leurs photos, accompagnés du bulletin de participation et de l'autorisation pour les droits à l'image, à l'adresse contact@mairie-toul.fr avant le lundi 7 novembre 2016 à 8h. Toute photo envoyée en dehors de ce délai ne sera pas prise en compte. Il est également possible de déposer les photos sur support numérique (clé USB, CD) en se présentant directement au service Communication – Hôtel de Ville – 13 rue de Rigny – 54200 Toul
- Les photographies ne doivent pas avoir été prises plus d'un an avant la fin de l'opération (soit avant le 7 novembre 2015)

Contraintes techniques

Les photos envoyées devront être en haute définition, en format TIFF, JPEG, PNG et éventuellement GIF.

Les photos pourront être en couleur ou en noir et blanc, format portrait ou paysage.

La retouche du cliché par un logiciel est autorisée.

Modération

La Ville de Toul éliminera automatiquement les clichés qui :

- Ne répondent pas directement à la thématique de l'opération (photos hors-sujet, publicité, spam, petites annonces, vente, lien vers d'autres sites, incitation au piratage).
- Dévalorisent la Ville et sont donc contraires à ses intérêts matériels et/ou moraux.
- Peuvent enfreindre la législation française et communautaire et notamment, les clichés
 - Contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs et valeurs ;
 - A caractère diffamatoire (porter atteinte à la réputation, l'honneur, la dignité ou le respect d'une personne physique ou morale) ;
 - Contraires à la protection des enfants, portant atteinte à l'épanouissement physique, psychologique et/ou moral des enfants et des adolescents, et notamment à caractère obscène, pornographique ou pédophile ;
 - A caractère injurieux (expression offensante, insulte, mépris), diffamatoire, raciste, xénophobe, négationniste ;
 - Incitant à la violence, la haine, la discrimination d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou non-appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ;
 - Incitant à la violence, à la haine ou à la discrimination (jugée sur l'origine, l'appartenance religieuse ou autre) ;
 - Incitant à commettre un délit, un crime ou un acte de terrorisme ou faisant l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité ;
 - Portant atteinte aux droits de la personnalité, droits d'auteur, droits d'image, droits voisins ou droits des marques ;
- Ne respectant pas les contraintes techniques imposées par l'opération ;
- Montrant des données personnelles (nom, numéro de téléphone, plaques d'immatriculation ...).

Utilisation

La Ville de Toul se réserve le droit de modifier, adapter les photos en fonction de ses exigences de communication et dans le respect des principes protecteurs de la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

Le service communication élaborera la carte de vœux en sélectionnant un ou plusieurs clichés parmi ceux proposés par les participants.

L'ensemble des clichés (sélectionnés ou non pour la carte de vœux) sera diffusé sur écran lors de la Cérémonie des Vœux aux habitants de Toul programmée le 20 janvier 2017 (sous réserve de modification de date).

Les photos qui seront présentées sur le site internet de la Ville ou sa page facebook, en relation directe avec la Ville proviennent du fond photographique de la Commune de Toul et sont donc la propriété de cette dernière. Leur reproduction est strictement interdite sans son autorisation préalable et explicite.

Tout utilisateur est invité à vérifier, sous sa propre responsabilité, le caractère licite de la réutilisation de ces images.

Avant toute tentative d'utilisation de photos du site, il est recommandé de contacter la Ville.

Cession des droits

En soumettant une photographie dans le cadre de cette opération,

- Le participant accepte de céder les droits à l'image à la Ville de Toul, à fixer, reproduire, communiquer et modifier par tout moyen technique les photographies réalisées.
- Le participant autorise l'utilisation et la diffusion de sa photographie dans le cadre de la campagne de vœux 2017, et à la suite de l'organisation de cette opération pour une durée de 1 an. Il conserve une faculté de retrait sur demande auprès de la Ville.
- Les photographies pourront être reproduites en partie ou en totalité sur tout support de communication (papier, numérique, etc.) ou intégrées à tout autre matériel à venir (photographie, illustration, vidéo, animations, etc.) et ce sans rétribution aucune sous quelque forme que ce soit.
- Cette utilisation ne pourra en aucun cas ouvrir droits à une quelconque rémunération ou autre prestation.
- Le participant a pour obligation de s'assurer de l'accord de l'ensemble des personnes présentes sur le cliché dans le cadre du droit à l'image, en complétant les autorisations sur le bulletin de participation.

Informatique et libertés

Conformément aux articles 38-39 (Droits des personnes à l'égard des traitements de données à caractère personnel) de la loi Informatique & Libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en écrivant à la Ville de Toul, 13 rue de Rigny 54200 TOUL.